

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 3 mars 2026 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 février 2026

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 26

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Lysiane MOINAT, Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Bernard HERBETTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Ghislaine LEROY, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Hilal CHETATI, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2026-03-13
MARCHE PUBLIC 23T02 – TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS
DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX
AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS N°2

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique (CCP), notamment son article R2194-7 relatif aux modifications non substantielles,

Vu le groupement de commande constitué entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 et R2332-15 du CCP,

Vu l'accord cadre n°23T02 conclu par la Commune pour les travaux d'entretien divers dans les bâtiments communaux, divisé en 8 lots (délibération DEL2023-07-19 du 4 juillet 2023),

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des bâtiments communaux jointe au marché initial et dans lesquels des travaux peuvent être effectués,

Un avenant sera signé avec chaque attributaire, modifiant la liste des bâtiments, à laquelle sera dorénavant intégré tout bâtiment dont la Commune deviendra propriétaire ou gestionnaire.

Un modèle d'avenant est annexé à la présente délibération.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire à signer les avenants n°2 concernant les 8 lots de l'accord-cadre n° 23T02, avec les entreprises suivantes :
 - Lot 1 (Gros-œuvre) :
 - SOTRAFRAN située à CHAMBLY (60), ZAC Les portes de l'Oise, représentée par M. Patrice FUMMI, Gérant,
 - STEVE PATON située à ESTRÉES-SAINT-DENIS (60), 48 rue de Compiègne, représentée par M. Steve PATON, Chef d'entreprise,
 - Lot 2 (Couverture – Étanchéité) :
 - MTSSO située à MONTATAIRE (60), 3 rue des Déportés, représentée par M. Stéphane GRASER, Président,
 - UNION TECHNIQUE DU BATIMENT située à BEAUVAIS (60), 125 rue du faubourg Saint-Jean, représentée par M. Joris AUQUIER, Directeur d'activité Région IDF,
 - Lot 3 (Plâtrerie – Faux-plafond) :
 - PRO ÉVOLUTION BAT S située à VILLIERS-LE-BEL (95), 10 ruelle Dordet, représentée par M. Michael RODRIGUES, Gérant,
 - RAPHAËL SAISON située à CRÉPY-EN-VALOIS (60), 16 avenue Sadi-Carnot, représentée par M. Raphaël SAISON, Gérant,
 - Lot 4 (Électricité courant fort et courant faible) :
 - BATON ET FILS située à NEUILLY-SAINT-FRONT (02), 29 rue François Dujardin, représentée par M. Fabrice BATON, Président,
 - ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE PASQUIER située à CRÉPY-EN-VALOIS (60), 74 rue de Soissons, représentée par M. Philippe PASQUIER, Gérant,
 - Lot 5 (Plomberie - Chauffage – Ventilation) :
 - ÉRIC SALMON située à CRÉPY-EN-VALOIS (60), 77 rue Saint-Lazare, représentée par M. Éric SALMON, Gérant,
 - PLOMBERIE DU VALOIS, située à CRÉPY-EN-VALOIS (60), 12 rue Blaise Pascal, représentée par M. Kevin QUENISSET, Gérant,
 - Lot 6 (Peinture et sols souples) :
 - FRÉDÉRIC ÉLOY située à VEZ (60), 3 rue de la Croix Rebours, représentée par M. Frédéric ÉLOY, Gérant,
 - MTDS BAT située à SAINT-LEU-D'ESSERENT (60), 13^{bis} route de Creil, représentée par M. Tony DA SILVA, Co-gérant,
 - Lot 7 (Menuiseries) :
 - RAPHAËL SAISON située à CRÉPY-EN-VALOIS (60), 16 avenue Sadi-Carnot, représentée par M. Raphaël SAISON, Gérant,
 - SERRURERIE MODERNE CREILLOISE située à CREIL (60), 846 avenue du Tremblay, représentée par M^{me} Maryline ERRAJI, Présidente,

➤ Lot 8 (Serrurerie) :

- SERRURERIE MODERNE CREILLOISE située à CREIL (60), 846 avenue du Tremblay, représentée par M^{me} Maryline ERRAJI, Présidente,
- ERRM située à VILLERS-COTTERÊTS (02), 19^{bis} rue de Marchois, représentée par M. Florent LANGRENE, Représentant légal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 3 mars 2026.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 06 MARS 2026

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260303-DEL2026-03-13-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026